

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales.— II Officiel : Messe de minuit. — III Lettre du cardinal Gasparri à l'archevêque de Sens.— IV Correspondance romaine. — V M. Troie succède à M. Lecoq. — VI Le Père Forbes nommé évêque.

AU PRONE

Le dimanche 16 décembre

On annonce :

Les antiennes "O" de l'Avent (demain);

La fête de saint Thomas (vendredi);

Le jeûne des Quatre-Temps;

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 16 décembre

Messe du IIIe dim. de l'Avent, semi-double (privilegié contre les offices de 2e cl.); mém. de saint Eusèbe, 3e or.; or. **Deus qui**; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim., mém. de saint Eusèbe.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 23 décembre

Diocèse d'Ottawa. — Du 21 décembre, saint Thomas (Lefavre).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 23 décembre, sainte Victoire.

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 21 décembre, saint Thomas (Caxton).

Diocèse de Nicolst. — Du 21 décembre, saint Thomas (Pierre-ville); du 23, sainte Victoire.

Diocèse de Valleyfield. — Du 17 décembre, saint Lazare.

Diocèse de Joliette. — Du 21 décembre, saint Thomas.

Le mardi 25 décembre

Diocèse de Montréal. — Du 25 décembre, Saint-Enfant-Jésus, Coteau-Saint-Louis et Pointe-aux-Trembles). J. S.

OFFICIEL

MËSSE DE MINUIT

Il nous paraît opportun de faire le règlement suivant relativement à la messe de minuit, le jour de Noël :

1^o Les propriétaires de bancs ont droit naturellement à leurs bancs pour cette messe ;

2^o Les places des bancs libres seront louées à un prix très modéré; dans aucun église ou chapelle publique ce prix ne devra dépasser vingt-cinq sous.

† PAUL, arch. de Montréal.

6 décembre 1917.

LETTRE DU CARDINAL GASPARRI
A L'ARCHEVEQUE DE SENS

Mgr l'archevêque de Sens s'était fait un devoir, cette année comme tous les ans, d'offrir ses vœux et hommages de vénération filiale au Souverain-Pontife, à l'occasion du double anniversaire de son élection et de son couronnement, les 3 et 6 septembre. Il avait fait parvenir sa lettre par l'entremise du cardinal Gasparri, et l'éminentissime cardinal-secrétaire d'Etat a daigné répondre à son tour par une lettre d'une exceptionnelle importance dans les circonstances actuelles. Nous en donnons la traduction.

SECRETARIERIE D'ÉTAT

DE

Du Vatican, 7 octobre 1917.

SA SAINTETÉ

Monseigneur,

JE vous remercie de tout cœur de l'aimable lettre que vous avez eu la bonté de m'adresser. Le Saint-Père, à qui je me suis empressé de la communiquer, a fort goûté la juste appréciation faite par vous de l'appel pontifical du 1er août dernier en faveur de la paix.

Vous connaissez sûrement, Monseigneur, ma lettre à Mgr l'évêque de Valence. Cette lettre exprime l'étonnement que m'a causé l'attitude généralement hostile de la presse française à l'égard de l'appel pontifical. J'y ai démontré (ce qui du reste ressort avec évidence de la simple lecture du document pontifical) qu'aucun des points indiqués par le Saint-

Père comme
ser le patri
points sont n
y a dans la l
l'Allemagne
Ma surprise

On a prése
res centraux
est complètem
celles du chan
l'opposition d
lemagne mette
par un retard
l'empereur d'

D'ailleurs, l
n'est besoin d
les déclarations
sances belligér
vive satisfactio
était substantie
points, invitant
compléter, à le
tenant compte,
pirations des p
août.

Ainsi, par ex
France, Anglete
la paix devait êt
magne, l'Autric
dépeuses de guer
quant par là mên
pas exigée. Seul,

Père comme bases d'une paix juste et durable ne saurait blesser le patriotisme français. Bien plus, quelques-uns de ces points sont nettement favorables à la France. De sorte que s'il y a dans la lettre pontificale une nation favorisée, ce n'est ni l'Allemagne ni l'Autriche, mais bien la France et la Belgique. Ma surprise et mon étonnement furent donc très grands.

On a présenté l'acte pontifical comme inspiré par les empires centraux et spécialement par l'Autriche. Cette assertion est complètement fausse. Les déclarations du Saint-Siège et celles du chancelier allemand, la réponse des empires centraux, l'opposition de la presse pangermaniste et conservatrice d'Allemagne mettent ce point hors de doute; je puis ajouter que, par un retard tout à fait involontaire dans la transmission, l'empereur d'Autriche et son gouvernement ont été les derniers à connaître la lettre pontificale.

D'ailleurs, la genèse de l'acte pontifical est très simple, et il n'est besoin de recourir à aucune inspiration étrangère. Par les déclarations des hommes d'Etat ou des parlements des puissances belligérantes, le Saint-Siège avait constaté, avec la plus vive satisfaction, que, sur certains points fondamentaux, on était substantiellement d'accord. Il a donc réuni ces différents points, invitant les puissances elles-mêmes à les préciser, à les compléter, à les examiner dans un esprit de conciliation, en tenant compte, dans la mesure du juste et du possible, des aspirations des peuples. Et voilà tout l'acte pontifical du 1er août.

Ainsi, par exemple, presque tous les belligérants: Russie, France, Angleterre, Allemagne, Autriche, avaient déclaré que la paix devait être conclue sans indemnités. La Russie, l'Allemagne, l'Autriche ne faisaient pas de distinction entre les dépenses de guerre et les dommages causés par la guerre, indiquant par là même que la réparation de ces dommages ne serait pas exigée. Seul, M. Ribot déclara que, dans les futures tracta-

t relativement
ment à leurs

prix très mo-
ne devra dé-

le Montréal.

RRI

année comme
ération filiale
rsaire de son
avait fait par-
et l'éminentis-
son tour par
circonstances

obre 1917.

le lettre que
e Saint-Père,
iquer, a fort
appel pontifi-

lettre à Mgr
nnement que
presse fran-
ontréal (ce qui
are du docu-
par le Saint-

tions de paix, la France se réservait le droit de réclamer la réparation des dommages causés sur son territoire, sans nécessité aucune, par la faute des autorités militaires. C'est pour quoi, dans le troisième point de l'appel pontifical, le Saint-Siège propose, comme règle générale, la condonation réciproque des dépenses et dommages de guerre, ajoutant que *si dans quelques cas des raisons particulières s'y opposent, ces raisons devront être pesées avec justice et équité*. Conçue en termes généraux, cette proposition n'exclut pas les réserves formulées par M. Ribot, et la France demeure libre de juger si, même dans l'hypothèse de la victoire, il lui convient de prolonger la guerre, fût-ce d'une seule année, pour réclamer de l'Allemagne la réparation des dommages dont elle serait coupable.

On a dit encore que le Saint-Père, en qualité de juge suprême de la morale et de la justice, devait avant tout déclarer de quel côté sont les torts, de quel côté le droit. Etrange critique, en vérité ! Dans l'intérêt de l'humanité, le Saint-Père dans sa lettre assume l'office de *médiateur*, faisant du mieux possible pour amener les nations belligérantes, dont chacune prétend avoir raison, à déposer les armes, à entrer en conversation, à se réconcilier. Or, je le demande, appartient-il au rôle de *médiateur* de déterminer quelle est celle des parties en présence qui a tort, quelle est celle qui a raison ? A vouloir trancher cette question, est-il probable qu'il atteindrait le but qu'il se propose, celui de faire entrer les parties dans la voie de la réconciliation et de la paix ?

Enfin, et j'omets d'autres points de moindre importance, on a objecté que les propositions du Saint-Père ne sont pas toutes réalisables. On a dit en particulier que le désarmement réciproque et simultané doit être mis au rang des aspirations destinées à demeurer sans effet. Or, le désarmement est voulu par tous sans exception, comme l'unique moyen pour éloigner le péril de la guerre, pour remédier aux difficultés financières

des Etats, p
sont trop ma
déterminer l
ment, l'accor
que, de tous l
vraiment pra

Le Saint-Si
déférence pou
quer, préfér
ner, mais pou
facile applicat
tre, serait le s
nations civilis
tribunal d'arb
tifical, pour ré
prévenir les in
universel contr
taire obligatoir
question intern
sa décision. De
ses discours, a

Et de fait, p
récent de l'Ang
l'adoption de ce
en effet, le serv
cace à la guerre
la conscription.

bien le contingen
l'ordre public n
Amérique, aussi l
mais il ne fournis
moderne. En sup
tions civilisées, le

des Etats, pour empêcher les convulsions sociales qui sans cela sont trop malheureusement à prévoir. Mais dès qu'il s'agit de déterminer le moyen de réaliser et de maintenir ce désarmement, l'accord cesse. Je n'hésite pas à reconnaître franchement que, de tous les systèmes envisagés jusqu'à présent, aucun n'est vraiment pratique. Et pourtant ce système pratique existe.

Le Saint-Siège, dans son appel du 1er août, n'a pas cru, par déférence pour les chefs des peuples belligérants, devoir l'indiquer, préférant leur laisser à eux-mêmes le soin de le déterminer, mais pour lui, le seul système pratique et, de plus, de facile application avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, serait le suivant: supprimer, d'un commun accord entre nations civilisées, le service militaire obligatoire; constituer un tribunal d'arbitrage, comme il a été dit déjà dans l'appel pontifical, pour résoudre les questions internationales; enfin, pour prévenir les infractions, établir comme sanction le *boycottage* universel contre la nation qui voudrait rétablir le service militaire obligatoire, ou bien qui se refuserait, soit à soumettre une question internationale au tribunal d'arbitrage, soit à accepter sa décision. De cette sanction, lord Cecil lui-même, dans un de ses discours, a pleinement reconnu l'efficacité pratique.

Et de fait, pour omettre d'autres considérations, l'exemple récent de l'Angleterre et de l'Amérique dépose en faveur de l'adoption de ce système. L'Angleterre et l'Amérique avaient, en effet, le service volontaire, et, pour prendre une part efficace à la guerre actuelle, elles ont été contraintes de recourir à la conscription. Ce qui prouve que le service volontaire donne bien le contingent nécessaire pour maintenir l'ordre public (et l'ordre public n'est-il pas maintenu en Angleterre comme en Amérique, aussi bien, sinon mieux, que chez les autres nations?) mais il ne fournit pas les armées énormes requises par la guerre moderne. En supprimant donc, d'un commun accord entre nations civilisées, le service obligatoire pour le remplacer par le

service volontaire, on obtiendrait comme automatiquement et sans perturbation de l'ordre public le désarmement avec toutes les heureuses conséquences indiquées plus haut.

La conscription a été, depuis plus d'un siècle, la vraie cause d'une multitude de maux qui ont affligé la société. Arriver à une suppression simultanée et réciproque sera le vrai remède. En effet, une fois supprimée, la conscription ne pourrait être rétablie que par une loi, et pour cette loi, même avec la constitution actuelle des empires centraux, il faudrait l'approbation du parlement (approbation très improbable pour beaucoup de raisons et surtout à cause de la douloureuse expérience de la guerre actuelle). Ainsi on arriverait à avoir, par le maintien des accords intervenus, ce que l'on souhaite tant : la garantie des peuples. Si, d'autre part, on réservait au peuple par voie de *referendum*, ou du moins au parlement, le droit de paix et de guerre, la paix entre nations se verrait assurée, et tant du moins qu'il est possible en ce monde.

Je m'aperçois, Monseigneur, que cette lettre est devenue trop longue. Veuillez l'attribuer à mon amour pour la France, au plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous, et me croire, Monseigneur, votre serviteur et ami, P. cardinal GASPARRI.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Octobre 1917.

QN raconte, mais je ne sais point si l'anecdote est véridique, que lorsque le cardinal Hartmann, archevêque de Cologne, se trouvant l'année dernière à Rome, alla faire visite au cardinal Gasquet, bénédictin anglais, sa première parole fut : " Eminence, ne parlons pas de la guerre. " Ce à quoi, avec une grande présence d'esprit, le cardinal Gasquet aurait répondu : " Eminence, ne parlons pas de la paix. "

Cepend
divers. Cel
Il est clair
de la Sema
pape, dans
Apostolicae
constants qu
cir les souff
la lettre des
tiative, j'est
question qui
Cette lettr
leurs un pas
ques de l'All
bre de diocès
diction des s
quaient comp
on sait, par l
du baptême, c
de cette dépl
magne dans l
qui était susp
XV fit achete
et, d'accord av
un bon point,
gne pour serv
naturellement
envoi à leurs é
adressée, indiq
à leurs remerci
servir d'huile c
La question est
placer l'huile d

Cependant, aujourd'hui, tout le monde parle de paix en sens divers. Cela m'autorise, je le pense, à en dire quelques mots. Il est clair que cela ne rentre qu'indirectement dans le cadre de la *Semaine religieuse* de Montréal. Mais quand je vois le pape, dans toutes les lettres qu'il fait publier par les *Acta Apostolicae Sedis*, parler des maux de la guerre, des efforts constants qu'il a faits pour en diminuer l'horreur ou en adoucir les souffrances; quand je le vois répondre avec effusion à la lettre des évêques allemands qui le remercient de son initiative, j'estime qu'il m'est bien permis de dire un mot d'une question qui préoccupe si hautement et l'Eglise et son chef.

Cette lettre du pape à l'épiscopat allemand contient d'ailleurs un passage qui en dit long sur les conditions économiques de l'Allemagne. L'année dernière, dans un certain nombre de diocèses de ce pays les évêques ne purent faire la bénédiction des saintes huiles, le jeudi saint, parce qu'ils manquaient complètement d'huile d'olive, la seule autorisée, comme on sait, par la liturgie, pour l'administration des sacrements du baptême, de la confirmation et de l'extrême-onction. Emu de cette déplorable situation qui mettait les évêques d'Allemagne dans l'impossibilité d'administrer les sacrements — ce qui était suspendre la vie de l'Eglise dans ce pays — Benoît XV fit acheter en Italie de grandes quantités d'huile d'olive, et, d'accord avec le gouvernement italien, qui en cela a mérité un bon point, Sa Sainteté fit expédier ces huiles en Allemagne pour servir aux usages liturgiques. Les Allemands ont naturellement été reconnaissants au Souverain-Pontife de cet envoi à leurs évêques. Le pape, dans la réponse qu'il leur a adressée, indique, en effet, par une phrase, qu'il est sensible à leurs remerciements. Le pape aurait-il pu dispenser de se servir d'huile d'olive pour l'administration des sacrements? La question est très délicate. L'Eglise permet bien de remplacer l'huile d'olive pour la lampe du Saint-Sacrement. Elle

tiquement et
it avec toutes

a vraie cause
té. Arriver à
vrai remède.
pourrait être
avec la consi-
ait l'approba-
e pour beau-
ureuse expé-
à avoir, par
ouhaite tant :
rrait au peu-
ment, le droit
rrait assurée,

devenue trop
la France, au
croire, Mon-
ASPARRI.

E
bre 1917.

édote est véri-
ann, archevê-
e dernière à
dictin anglais,
més pas de la
ce d'esprit, le
ne parlons pas

admet même, dans certaines circonstances, des bougies au lieu de cierges pour la sainte messe. Mais il s'agissait, dans notre cas, de ce qui constitue la matière des sacrements, tels qu'institués par Notre-Seigneur ou, sous sa direction, par les apôtres. Benoît XV n'a pas cru devoir trancher ce que j'appellerai la question de principe, et il a préféré envoyer lui-même les quantités nécessaires d'huile d'olive pour les usages liturgiques. C'est là une indication significative que les théologiens feront bien d'avoir devant les yeux quand ils écriront sur ce sujet.

Pour revenir au grand et triste sujet qui préoccupe le monde, et puisque chacun parle de la paix ou de la guerre, parlons-en nous aussi. Les deux questions sont connexes. La guerre est un état anormal pour la société humaine. Les peuples ne peuvent se développer et accomplir leur mission que dans la paix. La guerre c'est la tempête qui ravage et qui détruit. Mais à la tempête succèdent souvent les beaux rayons du soleil du bon Dieu. De même, les ruines accumulées par l'ouragan servent encore, dans les vues de la Providence, à faire germer et lever de nouvelles moissons. Rien ne se perd dans la nature, et Dieu a si bien réglé toutes choses que même les convulsions ont un effet bienfaisant pour la société, sans compter que la grâce de Dieu vient brocher sur le tout et fait son chemin dans les âmes pour les ramener à lui.

Or voici des informations, que je donne évidemment sous bénéfice d'inventaire, mais qui ont cours avec persistance, je ne dirai pas dans les cercles bien informés, paroles trop vagues, mais dans les bureaux de rédaction des grands journaux parisiens. Ces informations ne transpirent pas dans le public, car la censure impitoyable est là et elle sabre non seulement les informations militaires et diplomatiques, ce qui est son droit, mais aussi les informations politiques qui pourraient porter atteinte au bloc socialiste.

On dit
pense et er
sur la Rus
et qui se
par d'Allen
Les Etats-
mes. ¹ Au I
mes entraî
né, ayant à
mes et une
cations sûr
guerre telle
qui le prou
marine alle
riture, mais
rôlement fo
volontaires
obligé de ch
tombait le s
taine. C'est
lemagne veu
moins, à la
été très disc
audience que
il y a quelqu
comme prom
Je suis bien
gne et sais à
guerre encor
guerre est la

¹ Note de la
fausse inform
que les Etats-I
çais.

On dit donc que la paix est plus rapprochée qu'on ne le pense et en voici la raison. Il ne faut évidemment plus compter sur la Russie, que l'on appelait jadis le rouleau compresseur, et qui se débat dans l'anarchie complète, fomentée et payée par l'Allemagne. Mais un nouveau facteur est entré en scène. Les Etats-Unis ont sur le front français un million d'hommes.¹ Au printemps, ils en auront deux millions et demi, hommes entraînés à cette époque, munis d'un matériel perfectionné, ayant à leur service près de 20 000 aéros de divers systèmes et une flotte, qui non seulement permettra des communications sûres, mais qui commence à faire aux sous-marins une guerre telle que ceux-ci semblent voués à la destruction. Ce qui le prouve, c'est la mutinerie qui s'est produite dans la marine allemande, dont l'une des causes est la mauvaise nourriture, mais dont une autre cause, plus importante, était l'enrôlement forcé dans les sous-marins. D'abord on avait des volontaires à foison. Maintenant il n'y en a plus. On a été obligé de choisir dans les équipages de la flotte. Ceux sur qui tombait le sort se considérèrent comme voués à une mort certaine. C'est là la vraie raison de cette mutinerie. Aussi l'Allemagne veut-elle la paix, et elle s'en tient, provisoirement du moins, à la paix proposée par le pape. Ce schema de paix a été très discuté. Je tiens à vous donner ici le résultat d'une audience que le pape avait accordée au cardinal de Cabrière il y a quelques semaines. " On me représente, lui dit le pape, comme promoteur de la paix allemande. Rien n'est plus faux. Je suis bien au courant de la puissance militaire de l'Allemagne et sais à n'en pouvoir pas douter qu'elle peut mener la guerre encore pour trois années. Or la prolongation de la guerre est la ruine financière et économique de la France, qui,

¹ *Note de la rédaction.* — Notre correspondant doit ici, sur une fausse information, majorer les chiffres. Nous ne croyons pas que les Etats-Unis ait déjà un million d'hommes sur le front français.

même si elle était victorieuse, ne pourrait que très difficilement guérir les blessures graves faites à son crédit dans le monde. Et c'est surtout pour éviter cette ruine que j'ai cherché une base acceptable pour des propositions de paix. "

Je crois que le point de vue auquel se place le Souverain Pontife était parfaitement juste et que l'Allemagne peut tenir pendant trois années. Son alimentation est faite maintenant par la Russie, et aussi, par des industriels des états belligérants, qui ne se font pas faute, le cas échéant, d'imiter la conduite des neutres. Les journaux ont publié il y a quatre mois l'épisode d'un train de 30 wagons de résine des Landes à destination de la Suisse. La douane de Bellegrade arrêta le train, demanda des instructions à Paris qui répondit : " Si les papiers sont en règle, laissez passer. " Or, évidemment, tous les papiers étaient en règle et le train passa. La résine des Landes est ce que l'on met dans les schrapnels pour agglutiner les balles. Et voilà comment des industriels landais, avec la connivence du gouvernement, peuvent faire des schrapnels qu'on envoie ensuite contre les soldats français ! Mais ce sont là des incidents. Dans les propositions de paix du pape, en dehors de la restitution des pays occupés, parmi lesquels la Belgique, il y avait pour la France la question d'Alsace-Lorraine, pour l'Angleterre la restitution à l'Allemagne des colonies africaines..

La question de l'Alsace-Lorraine est en voie d'accommodement en dépit de toutes les palabres officielles au Reichstag qui sont faites pour la galerie. L'Allemagne ne saurait directement rendre l'Alsace-Lorraine, même sous la pression de l'Angleterre, qui a récemment déclaré qu'elle s'unissait à la France sur le terrain de cette revendication. Mais l'Allemagne va tourner la position. On traite en ce moment la question de faire de l'Alsace-Lorraine un pays indépendant et on placera à sa tête un prince de la maison allemande. Ce territoire étant indépen-

dant por
 prestige d
 peut direc
 lemagne r
 indépenda
 trouveraie
 pourraient
 légal qui c
 ce qui veut
 communau
 La seconde
 c'est celle
 faire retou
 ment aucun
 comment ce
 ce qui vien
 ques de Par
 à la fin de c
 vante. Que

Le Concile
 disciplinaire
 lait le faire
 prêter authe
 congrégation
 Le pape Ben
 son saint pré
 achevé le trav
 interpréter au
 tions ou addi
 pour cela que
 mission spécia
 quement aux

dant pourrait ensuite se donner à la France sans que le prestige de l'Allemagne en fut atteint. En effet, si elle ne peut directement donner l'Alsace-Lorraine à la France, l'Allemagne ne peut pas s'opposer à ce que cet état, devenu indépendant, se range sous son obéissance. Les catholiques trouveraient, à un pareil arrangement, cet avantage qu'ils pourraient exiger, pour donner leur consentement, un statut légal qui conserverait ce que l'on appelle leurs traditions, et ce qui veut dire la liberté de leur culte et de tous leurs organes, communautés religieuses et autres, qui leur sont nécessaires. La seconde question qui, à mon avis, me semble plus délicate, c'est celle des colonies africaines allemandes qui devraient faire retour à leur patrie. Mais sur ce point, je n'ai absolument aucune donnée et ne puis indiquer, même *grosso modo*, comment cette question se résoudra. Ce qu'il faut retenir de ce qui vient d'être dit, c'est que dans les cercles journalistiques de Paris, on considère la paix comme très probable, soit à la fin de cette année, soit au commencement de l'année suivante. Que Dieu nous en fasse la grâce !

• • •

Le Concile de Trente ayant fait un travail dogmatique et disciplinaire que nul concile précédent n'avait égalé, il fallait le faire accompagner d'un organe officiel qui put interpréter authentiquement ses décisions. Le pape le fit par la congrégation dites des interprètes du Saint Concile de Trente. Le pape Benoît XV, ayant promulgué le nouveau droit, dont son saint prédécesseur avait commencé et en grande partie achevé le travail, il fallait aussi un organe spécial qui put en interpréter authentiquement les décisions et y faire les mutations ou additions qui seraient reconnues nécessaires. C'est pour cela que le pape a institué, le 14 septembre 1917, une commission spéciale dont le but sera triple : 1o répondre authentiquement aux doutes qui lui seraient soumis sur l'interpréta-

tion de tel ou tel canon; 2o surveiller les décrets des Congrégations romaines, pour savoir si ces décisions sont conformes au nouveau droit et, si elles s'en écartent, en connaître les raisons; 3o si une congrégation émet un décret général, la commission, après en avoir reconnu le bien fondé et l'avoir approuvé, rédigera le canon spécial qui sera ajouté au droit; toutefois, pour ne point bouleverser la numération des articles, elle verra si on ne peut l'insérer à la suite d'un article du code, et dans le cas contraire, elle rédigera un article nouveau inséré avec le même numéro que celui auquel il se rattache, mais en le distinguant par les mots ajoutés *bis* ou *ter*, etc.

Il est clair que ces décrets généraux seront rares, très rares même. Les décrets des Rites par exemple n'y figureront pas en général. Ainsi, le nouveau droit donne les règles précises des procès de béatification et de canonisation; mais quand un serviteur de Dieu sera mis sur les autels, le décret de canonisation, bien qu'il soit général et oblige tous les fidèles, ne se trouvera point dans le droit. Par contre, si l'Eglise jugeait utile d'établir un empêchement nouveau de mariage, celui-ci devrait trouver sa place dans la codification. Ce double exemple montre que les additions seront très rares et que, longtemps encore, le code restera tel qu'il nous a été donné. DON ALESSANDRO.

M. TROIE SUCCEDE A M. LECOQ

TN changement important vient de se faire chez " Nos Messieurs " de Saint-Sulpice à Montréal. Le samedi, 1er décembre, les membres du conseil de la compagnie ont élu supérieur, à la place de M. Lecoq, ancien directeur du grand séminaire et supérieur depuis 1902, M. Troie, qui fut curé de Saint-Jacques, puis de Notre-Dame, pendant de longues années.

M. Lecoq, malade depuis plus d'un an, a cru devoir démissionner, et ses confrères ont dû s'incliner devant l'inévitable.

Au supé
donné con
Canadien
rité dans
tout natu
Les mer
constitue
sont, d'ap
outre M.
chein, du g
phie, Lala
Braye, Lal
thier, de la
A juste t
de Maisonn
1657, ce so
récollets, q
soixante an
trent Notre
Jusqu'à la
coadjuteur
comme prem
sieurs", ain
par respect
sous la jurid
des intérêts
avec autant
générale de l
Nous n'ent
bienfaits. Il
notre ville lei
Depuis que
chevêques ont
ment ne s'est
gistrer des hés

Au supérieur démissionnaire, si justement vénéré, ils ont donné comme successeur l'un des doyens de leur compagnie, un Canadien cette fois, que ses rares mérites et sa belle popularité dans le clergé et dans le monde montréalais désignaient tout naturellement, semble-t-il, à leur choix.

Les membres du conseil qui ont procédé à cette élection, qui constitue un événement historique dans notre grande ville, sont, d'après une liste donnée par les journaux, et sauf erreur, outre M. Troie lui-même, MM. Lelandais, Dorvaux et Duchemin, du grand séminaire, Lepoupon, du séminaire de philosophie, Lalanne et Laliberté, du collège de Montréal, Thibault, Braye, Labelle et Hébert, de la cure de Notre-Dame, et Gauthier, de la cure de Saint-Jacques.

A juste titre, les sulpiciens sont considérés, avec et après M. de Maisonneuve, comme les fondateurs de Montréal. De 1642 à 1657, ce sont les jésuites, nos premiers missionnaires avec les récollets, qui ont desservi Montréal. Mais depuis deux cent soixante ans (1657-1917), ce sont les sulpiciens qui administrent Notre-Dame.

Jusqu'à la nomination de feu Mgr Lartigue, d'abord comme coadjuteur de Québec avec résidence à Montréal (1820), puis comme premier évêque de Montréal (1836), ce sont "Nos Messieurs", ainsi qu'on disait alors—et ainsi qu'on dit toujours par respect pour la tradition—qui, pendant un siècle et demi, sous la juridiction des évêques de Québec, ont vu à la gouverne des intérêts spirituels de Montréal et ont, plus que personne, avec autant de prudence que de modestie, assuré la prospérité générale de la cité de Ville-Marie.

Nous n'entreprendrons pas ici de refaire l'histoire de leurs bienfaits. Il y faudrait tout un traité. Disons seulement que notre ville leur doit énormément.

Depuis que le diocèse de Montréal existe, nos évêques et archevêques ont trouvé en eux des collaborateurs dont le dévouement ne s'est jamais lassé. Dans les débuts, l'histoire a dû enregistrer des hésitations et des dissentiments entre l'Ordinaire et

“Nos Messieurs”. Seigneurs de notre île, très attachés à leurs usages, possesseurs légitimes de droits acquis importants, les sulpiciens ont naturellement eu à transiger avec l'autorité de nos premiers évêques sur des questions délicates et difficiles. Il ne nous appartient pas de porter sur ces événements du passé un jugement qui serait d'ailleurs intempestif. Sûrement, de part et d'autre, on voulait le bien.

Et il reste, en ce qui concerne Saint-Sulpice, que les membres de la vénérable compagnie n'ont jamais cessé, depuis deux cent soixante ans, d'être les bienfaiteurs de la ville, du diocèse et nous pouvons bien dire du pays tout entier.

Jusqu'ici, les supérieurs qui se sont succédés, à partir de M. de Queylus jusqu'à M. Lecoq, furent tous des Français de France. Il nous paraît bien que nous n'avons pas eu à nous en plaindre. Rien qu'à citer les deux derniers noms de la série, celui du regretté M. Colin et celui du vénéré M. Lecoq, la preuve s'établit tout de suite que la France a été généreuse, à ce sujet — ne l'est-elle pas toujours ? — à notre endroit. Pouvait-elle, elle qui est si riche pourtant en hommes distingués, nous donner mieux ?

M. Lecoq, qu'un mal douloureux confine à peu près dans ses appartements depuis plusieurs mois, emporte dans sa retraite l'estime et l'affection respectueuse de tous ceux qui l'ont connu. Il avait trente ans quand il vint au Canada en 1876, étant né à Nantes en 1846. Cinq ans plus tard, en 1881, il devenait directeur du grand séminaire. Il devait cesser de l'être en 1903, ayant succédé, en 1902, au regretté M. Colin, comme supérieur.

Dire ce qu'il a été pour les nombreuses générations d'étudiants en théologie qui ont passé au grand séminaire sous sa direction nous serait vraiment très difficile. Nous craindrions d'abord de blesser la modestie bien connue, du vénéré supérieur, et puis, franchement, les meilleurs qualificatifs sont pauvres quand il s'agit de louer, très justement d'ailleurs, un pareil homme, aussi saint que savant et aussi savant que saint. Résumons tout plutôt, en disant qu'avoir approché

un directeur
pour tout
être trop
Du grand
plus au lo
près dans
rer et aime
Supérieur
vanciers.
pagnie, sa
Un évêque
un prêtre a
Le bon D
mystérieux
niers mois
souffrance,
tive. Si nos
et les prière
quelque sou
sants au ciel
Le bon M.
tration de la
général. Son
par les accla
dence, son ta
temps connus
dans la ville.
geantes qui v
nous le savon
changé. On a
a nommé si lo
jours à un “
Qu'il nous s
pression de no
sincère de nos
annos !

un directeur de cette valeur, tant intellectuelle que morale, reste pour toute la vie une vraie grâce de Dieu, dont on ne saurait être trop reconnaissant à la bonne Providence.

Du grand séminaire, l'influence de M. Lecoq rayonnait en plus au loin. Ses retraites pastorales, qu'il a prêchées à peu près dans tous les diocèses du pays, le faisaient apprécier, vénérer et aimer partout et par tous.

Supérieur, il continua la noble et illustre lignée de ses devanciers. S'il eut été possible d'ajouter au lustre de sa compagnie, sa personnalité éminente l'eût sûrement fait.

Un évêque nous disait hier : " C'est un homme complet et un prêtre accompli. " Que peut-on dire de plus ?

Le bon Dieu, dont il faut toujours bénir les desseins, quelque mystérieux qu'ils nous apparaissent, a voulu qu'en ces derniers mois le très vénéré supérieur fut comme cloué par la souffrance, et une souffrance indicible, dans une inaction relative. Si nos vœux et nos prières, nous voulons dire les vœux et les prières de tout le clergé du pays, pouvaient lui obtenir quelque soulagement, nous en serions tous bien reconnaissants au ciel.

Le bon M. Troie, qui assistait déjà M. Lecoq dans l'administration de la compagnie, lui succède donc au gouvernement général. Son accession au supérieurat est à bon droit saluée par les acclamations de tous nos confrères. Son zèle, sa prudence, son tact, sa bonté et sa bienveillance sont depuis longtemps connus et appréciés de tout le monde, dans le clergé et dans la ville. Nombreux sont nos concitoyens des classes dirigeantes qui vont chercher lumière et conseil auprès de lui, nous le savons. En un sens, avec lui, rien ne sera beaucoup changé. On appellera " monsieur le supérieur " celui qu'on a nommé si longtemps " monsieur le curé ", et ce sera toujours à un " père " qu'on s'adressera.

Qu'il nous soit permis d'offrir au nouveau supérieur l'expression de nos respectueuses félicitations et l'hommage bien sincère de nos meilleurs vœux — *Ad multos et faustissimos annos !*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

LE PERE FORBES NOMME EVEQUE



NE dépêche, venue par cable de Kampala, une ville de l'Ouganda (Afrique centrale), apportait à Mgr Forbes, évêque de Joliette, le 1er décembre, la nouvelle de l'élection de son frère, le Père Forbes, des Pères Blancs d'Afrique, à l'épiscopat. Le nouveau Mgr Forbes est nommé auxiliaire de Mgr Strecher, vicaire apostolique de l'Ouganda. ¹

Nous aurons l'occasion, sans doute, quand viendront les fêtes du sacre du nouvel évêque, d'en parler plus longuement à nos lecteurs. Mais nous tenons, dès aujourd'hui, à offrir nos modestes félicitations au nouvel élu, à son frère et collègue dans l'épiscopat et à sa famille.

C'est encore un fils de Montréal et un élève de Saint-Sulpice qui prend rang parmi les pontifes de l'Eglise. Nous en sommes fier et nous en remercions Dieu.

Le nouvel évêque a cinquante-deux ans et il est religieux depuis trente ans. Il a été, en 1900, le fondateur et le premier supérieur de la maison de son ordre à Québec. Il a fait alors, au Canada, un séjour de plusieurs mois, et y est revenu depuis. Mais le Père Forbes a surtout résidé en Afrique depuis qu'il est chez les Pères Blancs. Après un séjour de 9 mois en Angleterre en 1914-1915, il était retourné chez ses chers noirs en avril 1915, et il réside à Kampala, ville de l'Ouganda, près de Rubaga. L'Ouganda est l'un des huit vicariats confiés aux Pères Blancs du célèbre cardinal Lavigerie et l'un des plus chargés d'œuvres.

De loin, nous adressons au sympathique et distingué missionnaire nos meilleurs vœux d'une belle et fructueuse carrière épiscopale. *Ad multos annos!* — E.-J. A.

¹ Le vicariat apostolique de l'Ouganda s'est appelé d'abord le vicariat du Nianza septentrional. La Propagande a changé son nom en juin 1915.